

**Information - Maintien du soutien financier de l'Etat aux postes d'adultes-relais et FONJEP
(/article/information-maintien-du-soutien-financier-de-letat-aux-postes-dadultes-relais-et-fonjep)****Information importante provenant du Ministère de la Ville et du Logement:**

"Mesdames et messieurs,

En complément de l'information, précisant le dispositif d'aide et d'appui aux associations mis en place par le Gouvernement, je vous confirme le maintien du soutien financier de l'Etat aux postes d'adultes-relais et FONJEP selon les modalités suivantes :

- ◀ S'agissant des postes d'adultes-relais, l'aide sera maintenue dès lors que l'employeur verse un salaire à l'adulte-relai.
- ◀ S'agissant des postes FONJEP, l'aide sera maintenue dès lors que le contrat de travail est maintenue.

Nous invitons tous les employeurs à se rapprocher des sites d'informations tels que : <https://travail-emploi.gouv.fr>. (<https://travail-emploi.gouv.fr>)

Vous trouverez en téléchargement, ci-contre, une synthèse des différentes mesures et règles à destination des entreprises, des salariés et des organismes de formation dans le contexte sanitaire actuel.

Les services de la direction générale déléguée Politique de la ville de l'ANCT se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bon courage à tous,

Bien à vous "

François-Antoine Mariani (Directeur général délégué en charge de la politique de la ville)

